

Conseil municipal du 18/08/2025 - Liste des délibérations

Délibération N°70/2025

Objet : Avis Chambre régionales des comptes

Délibération N°71/2025

Objet : Marché chaudière bois

Délibération N°72/2025

Objet : Budget supplémentaire budget chaufferie

Délibération N°73/2025

Objet : Nouvel emprunt

Délibération N°74/2025

Objet : Déclaration sans suite marché de concours rénovation salle omnisports

Délibération N°75/2025

Objet : FCTVA travaux institut de Tramayes

Délibération N°76/2025

Objet : Vente d'une parcelle communale

Délibération N°77/2025

Objet : Accompagnement du SYDESL sur le dossier d'autoconsommation collective

Délibération N°78/2025

Objet : Déclassement d'un chemin rural

Délibération N°79/2025

Objet : Accompagnement pour l'aménagement du terrains chemin des écoliers

Délibération N°80/2025

Objet : Bail emphytéotique

Délibération N°81/2025

Objet : Création poste

Délibération N°82/2025

Objet : Décision budgétaire modificative budget général

Délibération N°83/2025

Objet : Décision budgétaire modificative budget chaufferie

Délibération N°84/2025

Objet : Décision budgétaire modificative budget général

Le registre des délibérations est consultable en mairie

DELIBERATION N°70/2025

Le lundi 18 août deux mille vingt-cinq à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de TRAMAYES, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Michel MAYA maire de la commune de TRAMAYES.

Étaient présents : Michel MAYA, Cécile CHUZEVILLE, Damien THOMASSON, Amélie AUCAGNE, Guy PARDON, Roselyne PARDON, Evelyne DESPERRIER, Annie ACCARY.

Étaient excusés : Jean-Marie BERTHOUD, Marie-Hélène GRANGE, Maurice DESROCHES, Ingrid MONNIER, Jean-Denis THEVENET.

Étaient absents : Gauvain MAUCHE.

Procurations : Jean-Marie BERTHOUD à Guy PARDON, Marie-Hélène GRANGE à Annie ACCARY, Maurice DESROCHES à Michel MAYA, Ingrid MONNIER à Evelyne DESPERRIER.

Secrétaire de séance : Cécile CHUZEVILLE

OBJET : Présentation de l'avis de la Chambre régionale des comptes – Prise d'acte

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.1612-14 relatif au contrôle budgétaire exercé par les Chambres régionales des comptes ;

Vu la saisine de la Chambre régionale des comptes par Monsieur le Préfet de Saône et Loire en date du 17/06/2025, au motif que le compte administratif 2024 de la commune présentait un déficit de 607 424.38 € dépassant ainsi le seuil légal de 10 % des recettes de la section de fonctionnement ;

Vu l'avis rendu par la Chambre régionale des comptes en date du 08/08/2025 ;

Vu l'obligation de communication de cet avis à l'assemblée délibérante ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Prend acte de l'avis rendu par la Chambre régionale des comptes en date du 08/08/2025 ;
- Décide d'annexer ledit avis à la présente délibération pour transmission ;
- Charge Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération, accompagnée de l'avis de la CRC, à Monsieur le Préfet ;

Ainsi fait et délibéré à Tramayes, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, Michel MAYA



DELIBERATION N°71/2025

Le lundi 18 août deux mille vingt-cinq à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de TRAMAYES, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Michel MAYA maire de la commune de TRAMAYES.

Étaient présents : Michel MAYA, Cécile CHUZEVILLE, Damien THOMASSON, Amélie AUCAGNE, Guy PARDON, Roselyne PARDON, Evelyne DESPERRIER, Annie ACCARY.

Étaient excusés : Jean-Marie BERTHOUD, Marie-Hélène GRANGE, Maurice DESROCHES, Ingrid MONNIER, Jean-Denis THEVENET.

Étaient absents : Gauvain MAUCHE.

Procurations : Jean-Marie BERTHOUD à Guy PARDON, Marie-Hélène GRANGE à Annie ACCARY, Maurice DESROCHES à Michel MAYA, Ingrid MONNIER à Evelyne DESPERRIER

Secrétaire de séance : Cécile CHUZEVILLE

OBJET : Marché 2025-02 – Remplacement d'une chaudière bois

Le Maire de la commune de TRAMAYES ;

VU l'article L 2122-22 4° du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le code la commande publique et notamment les articles l2123-1 et suivants relatifs aux marchés à procédure adaptée ;

VU la délibération N°66/2025 en date du 08/07/2025 par laquelle le Conseil Municipal a approuvé le lancement de la procédure de consultation pour le remplacement de la chaudière bois de la chaufferie communale ;

VU l'avis de marché lancé en procédure adaptée concernant le projet de remplacement de la chaudière bois de la chaufferie communale publié le 08/07/2025 et fixant la date limite de réception des offres au 31/07/2025 à 12 heures et pour lequel 2 offres ont été reçues ;

VU l'ouverture des plis et l'analyse des offres selon les critères définis dans le règlement de consultation effectuée par les membres de la commission d'appel d'offre le 31/07/2025, ;

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'ATTRIBUER** le marché de travaux « remplacement de la chaudière bois de la chaufferie communale » à l'Entreprise ARBAN Chauffage sise 134 Route des Bruyères 01340 MALAFRETAZ pour un montant de 641 700 € HT soit 770 040 € TTC.
- **AUTORISE** le maire à signer tous documents afférents au marché
- **DIT** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Dijon dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et/ou de sa notification et de sa publication.

Ainsi fait et délibéré à Tramayes, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, Michel MAYA



DELIBERATION N°72/2025

Le lundi 18 aout deux mille vingt-cinq à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de TRAMAYES, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Michel MAYA maire de la commune de TRAMAYES.

Étaient présents : Michel MAYA, Cécile CHUZEVILLE, Damien THOMASSON, Amélie AUCAGNE, Guy PARDON, Roselyne PARDON, Evelyne DESPERRIER, Annie ACCARY.

Étaient excusés : Jean-Marie BERTHOUD, Marie-Hélène GRANGE, Maurice DESROCHES, Ingrid MONNIER, Jean-Denis THEVENET.

Étaient absents : Gauvain MAUCHE

Procurations : Jean-Marie BERTHOUD à Guy PARDON, Marie-Hélène GRANGE à Annie ACCARY, Maurice DESROCHES à Michel MAYA, Ingrid MONNIER à Evelyne DESPERRIER

Secrétaire de séance : Cécile CHUZEVILLE

OBJET : Vote d'un budget supplémentaire 2025 – Budget chaufferie

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2311-1 et suivants ;

Vu le budget primitif de l'exercice 2025 adopté le 21/03/2025 ;

Vu la nécessité de procéder à des inscriptions complémentaires de crédits, en raison de la mise hors service de la chaudière bois de 1,2 MW installée depuis 19 ans dans la chaufferie communale, laquelle, du fait de multiples corrosions perforantes, ne peut plus assurer le chauffage ni la production d'eau chaude. Cette installation, indispensable au fonctionnement de l'EHPAD (y compris en eau chaude sanitaire), des bâtiments communaux (école, mairie, salle polyvalente, etc.) ainsi que d'une soixantaine de logements privés raccordés au réseau de chaleur, nécessite un remplacement urgent qui n'avait pas été prévu au budget primitif 2025 ;

Considérant que le budget supplémentaire permet de procéder à l'inscription de dépenses et de recettes nouvelles ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** le budget supplémentaire du budget annexe chaufferie de l'exercice 2025 comme suit :

Dépense - Section Investissement		
2031	Frais d'études	-47 700,00
2131	Bâtiments	-2 300,00
2138	Autre construction	650 000
2148	Construct. sur sol d'autrui-Autres constructions	-410 000
	Total dépenses investissement	190 000,00 €
Recette - Section Investissement		
1318	Autre	-175 000,00
1641	Emprunts en euros	365 000,00
	Total rectte d'investissement	190 000,00 €

- **Autorise** M. le Maire à exécuter les inscriptions de crédits correspondants et à effectuer toutes les opérations nécessaires à sa mise en œuvre.

Ainsi fait et délibéré à Tramayes, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, Michel MAYA




DELIBERATION N°73/2025

Le lundi 18 aout deux mille vingt-cinq à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de TRAMAYES, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Michel MAYA maire de la commune de TRAMAYES.

Étaient présents : Michel MAYA, Cécile CHUZEVILLE, Damien THOMASSON, Amélie AUCAGNE, Guy PARDON, Roselyne PARDON, Evelyne DESPERRIER, Annie ACCARY.

Étaient excusés : Jean-Marie BERTHOUD, Marie-Hélène GRANGE, Maurice DESROCHES, Ingrid MONNIER, Jean-Denis THEVENET.

Étaient absents : Gauvain MAUCHE

Procurations : Jean-Marie BERTHOUD à Guy PARDON, Marie-Hélène GRANGE à Annie ACCARY, Maurice DESROCHES à Michel MAYA, Ingrid MONNIER à Evelyne DESPERRIER

Secrétaire de séance : Cécile CHUZEVILLE

OBJET : Emprunt budget chaufferie pour remplacement chaudière

Vu la nécessité de procéder à des inscriptions complémentaires de crédits, en raison de la mise hors service de la chaudière bois de 1,2 MW installée depuis 19 ans dans la chaufferie communale, laquelle, du fait de multiples corrosions perforantes, ne peut plus assurer le chauffage ni la production d'eau chaude. Cette installation, indispensable au fonctionnement de l'EHPAD (y compris en eau chaude sanitaire), des bâtiments communaux (école, mairie, salle polyvalente, etc.) ainsi que d'une soixantaine de logements privés raccordés au réseau de chaleur, nécessite un remplacement urgent qui n'avait pas été prévu au budget primitif 2025 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2337-3 ;

Vu la délibération du 18/08/2025 par laquelle le conseil municipal a acté l'achat d'une nouvelle chaudière ;

Vu le budget supplémentaire 2025 adopté le 18/08/2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de contracter un nouvel emprunt de 650 000 € sur 20 ans afin de financer le remplacement de la chaudière bois
- **AUTORISE** le maire ou le premier adjoint à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à Tramayes, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, Michel MAYA



DELIBERATION N°74/2025

Le lundi 18 août deux mille vingt-cinq à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de TRAMAYES, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Michel MAYA maire de la commune de TRAMAYES.

Étaient présents : Michel MAYA, Cécile CHUZEVILLE, Damien THOMASSON, Amélie AUCAGNE, Guy PARDON, Roselyne PARDON, Evelyne DESPERRIER, Annie ACCARY.

Étaient excusés : Jean-Marie BERTHOUD, Marie-Hélène GRANGE, Maurice DESROCHES, Ingrid MONNIER, Jean-Denis THEVENET.

Étaient absents : Gauvain MAUCHE

Procurations : Jean-Marie BERTHOUD à Guy PARDON, Marie-Hélène GRANGE à Annie ACCARY, Maurice DESROCHES à Michel MAYA, Ingrid MONNIER à Evelyne DESPERRIER

Secrétaire de séance : Cécile CHUZEVILLE

OBJET : marchés publics_ déclaration sans suite du marché N°2025-01 – Concours de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation et l'extension de la salle omnisports

Sur l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2122-21-6° ;

Vu le Code de la Commande Publique, notamment les articles R2185-1, R2185-2 et L1111-4, L2125-1, L2172-1, R2122-6, R2162-15 à R2162-26, livre IV de la Deuxième partie, R2172-1 à R217-6, R2113-4 ;

Vu la délibération N°43/2025 du conseil municipal de la commune de Tramayes, en date du 21/03/2025, relative au lancement du concours restreint de Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation et extension d'une salle omnisports ;

Vu la consultation n°2025-01 passée en procédure de concours restreint ;

Vu le Règlement de la Consultation fixant la date limite de remise des candidatures/offres au 16/06/2025 à 12h00 ;

Considérant que le marché a été mis en ligne sur la plateforme Territoires Numériques (<https://www.ternum-bfc.fr/>) et l'avis envoyé à la publication au BOAMP ;

Considérant que les 41 candidatures ont été reçues dans les délais ;

Considérant que conformément à l'article R. 2185-1 du Code de la Commande Publique, la procédure peut être déclarée sans suite à tout moment ;

Considérant que l'Acheteur propose de déclarer sans suite la consultation relative au concours restreint de Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation et extension d'une salle omnisports en raison de la dégradation de la situation financière de la commune constatée par le Préfet, laquelle a conduit à la saisine de la Chambre régionale des comptes, imposant la révision des priorités budgétaires et rendant impossible la poursuite du projet dans les conditions initialement prévues ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **Article 1** : de déclarer sans suite la consultation relative au concours restreint de Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation et extension d'une salle omnisports pour des raisons financières, liées à la dégradation de la situation budgétaire de la commune telle que constatée par le Préfet et la Chambre régionale des comptes.
- **Article 2** : de dire que l'ensemble des opérateurs économiques concernées ayant remis une candidature sera informée de cette décision ;
- **Article 3** : de dire que Monsieur le Maire ou son représentant sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération, sans délai ;
- **Article 4** : d'informer que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Dijon dans le délai de 2 mois de sa dernière mesure de publicité.

Ainsi fait et délibéré à Tramayes, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, Michel MAYA



DELIBERATION N°75/2025

Le lundi 18 aout deux mille vingt-cinq à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de TRAMAYES, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Michel MAYA maire de la commune de TRAMAYES.

Étaient présents : Michel MAYA, Cécile CHUZEVILLE, Damien THOMASSON, Amélie AUCAGNE, Guy PARDON, Roselyne PARDON, Evelyne DESPERRIER, Annie ACCARY.

Étaient excusés : Jean-Marie BERTHOUD, Marie-Hélène GRANGE, Maurice DESROCHES, Ingrid MONNIER, Jean-Denis THEVENET.

Étaient absents : Gauvain MAUCHE

Procurations : Jean-Marie BERTHOUD à Guy PARDON, Marie-Hélène GRANGE à Annie ACCARY, Maurice DESROCHES à Michel MAYA, Ingrid MONNIER à Evelyne DESPERRIER

Secrétaire de séance : Cécile CHUZEVILLE

OBJET : Modification de l'imputation budgétaire de l'opération « Institut de Tramayes » pour la récupération du FCTVA

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les dispositions relatives à la gestion budgétaire et comptable des communes ;

Vu l'avis des services préfectoraux confirmant que l'Institut de Tramayes assure une mission de service public et que les dépenses de travaux de rénovation peuvent être imputées sur le compte 2131 « Constructions des bâtiments publics » ;

Considérant qu'une erreur d'imputation budgétaire a été constatée sur l'opération relative aux travaux de l'Institut de Tramayes ;

Considérant la nécessité de régulariser cette imputation afin de permettre la récupération de la TVA sur les travaux de l'institut de Tramayes ;

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De modifier l'imputation budgétaire 2025 de l'opération N°202201 relatives aux travaux de l'Institut de Tramayes : imputation comptable sur le compte 2131 "constructions des bâtiments publics" au lieu du 2132.

Décision budgétaire modificative N°2 :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2131 (21) - 202201 : Bâtiments publics	1 003 794,95		
2131 (21) - 202201 : Bâtiments publics	1 246 246,62		
2132 (21) - 202201 : Bâtiments privés	-1 246 246,62		
2132 (21) - 202201 : Bâtiments privés	-1 003 794,95		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

- D'ouvrir les crédits nécessaires en opérations patrimoniales sur le chapitre 041 en dépenses et en recettes d'investissement pour régulariser la situation.

Décision budgétaire modificative N°3

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2131 (041) : Bâtiments publics	1 429 622,66	2132 (041) : Bâtiments privés	1 429 622,66
	1 429 622,66		1 429 622,66
Total Dépenses	1 429 622,66	Total Recettes	1 429 622,66

- De joindre en annexe à la présente délibération la liste complète des mandats comptabilisés depuis l'exercice 2021 jusqu'à ce jour sur le compte 2132, pour information et traçabilité comptable.
- D'autoriser le comptable public à procéder au changement d'imputation conformément à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à Tramayes, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, Michel MAYA



Annexe délibération N°75-2025									
Dépenses Institut de Tramayes									
Article	Opération	Date	Année	N° Piece	N° Bordereau	Tiers	Objet	Total TTC	
2132		24/11/2021	2021	878	207	ACS ASSISTANCE CONSEIL SECURITE	Mission de programmation et AMO création Institut	5 040,00	
2132		06/12/2021	2021	896	215	B2E Ingenierie	Repairage amiante du 18/10/2021 Institut ex école	5 960,16	
								2021	11 000,16
2132	202201	11/05/2022	2022	312	89	ACS ASSISTANCE CONSEIL SECURITE	Mission de programmation et AMO création Institut	6 840,00	
2132	202201	06/07/2022	2022	511	131	ACS ASSISTANCE CONSEIL SECURITE	Mission de programmation et AMO création Institut	4 788,00	
2132	202201	06/07/2022	2022	512	131	ACS ASSISTANCE CONSEIL SECURITE	Mission de programmation et AMO création Institut	4 788,00	
2132	202201	06/07/2022	2022	513	131	PUBLIPRINT PROVINCE N°1	Annnonce légale JSL Trav Réhabilitation Institut Pa	1 063,79	
2132	202201	06/07/2022	2022	514	131	SF2E-CIE	Audit Energétique EFFIOLOGIS INSTITUT	2 842,50	
2132	202201	06/07/2022	2022	515	131	SFEE - CIE DUPAQUIER	AMO+programmation création INSTITUT état des lieux	1 116,00	
2132	202201	24/11/2022	2022	888	220	B.E.T. CHEVRIER	Missions Esq+APS+APD - Création Institut Tramayes	1 320,00	
2132	202201	24/11/2022	2022	889	220	EIRL PECHOUX Marine	Etudes MOE - Création Institut Tramayes	2 880,00	
2132	202201	24/11/2022	2022	890	220	EJO.COOPERATIVE	Diagnostic acompte N°1 Création Institut Tramayes	8 017,92	
2132	202201	24/11/2022	2022	891	220	EPCO ENERGIES	MOE Thermique et Fluides - Création Institut Trama	6 163,22	
2132	202201	24/11/2022	2022	892	220	ERIC LIEGEOIS ARCHITECTE DPLG	Diagnostic / esquisse acompte N°1 Création Institut	8 017,92	
2132	202201	28/11/2022	2022	929	228	ICSEO BUREAU D'ETUDES	Prélèvements fouilles Institut	240,00	
2132	202201	28/11/2022	2022	930	228	TERRAGILUS ASSOCIATION	Fouilles TERRAGILUS (Institut)	2 387,25	
2132	202201	29/11/2022	2022	946	232	ALLEGRO ACOUSTIQUE	Diagnostic acompte N°2 Création Institut Tramayes	2 332,80	
2132	202201	29/11/2022	2022	947	232	B.E.T. CHEVRIER	Missions Esq+APS+APD - Création Institut Tramayes	3 576,96	
2132	202201	29/11/2022	2022	948	232	EIRL PECHOUX Marine	Etudes MOE - Création Institut Tramayes	3 720,00	
2132	202201	29/11/2022	2022	949	232	EJO.COOPERATIVE	Diagnostic acompte N°2 Création Institut Tramayes	8 523,50	
2132	202201	29/11/2022	2022	950	232	EPCO ENERGIES	MOE Thermique et Fluides - Création Institut Trama	7 438,80	
2132	202201	29/11/2022	2022	951	232	ERIC LIEGEOIS ARCHITECTE DPLG	Diagnostic / esquisse acompte N°1 Création Institut	6 741,50	
2132	202201	14/12/2022	2022	1057	252	B2E Ingenierie	Repérage plomb avant travaux école (Vannas) pour l	936,00	
								2022	83 734,14
2132	202201	31/01/2023	2023	96	21	ICSEO BUREAU D'ETUDES	Prélèvements+fouilles Institut	6 024,00	
2132	202201	22/02/2023	2023	154	37	ICSEO BUREAU D'ETUDES	Sondages + rapport géotechnique Institut	2 280,00	
2132	202201	27/02/2023	2023	184	40	ICSEO BUREAU D'ETUDES	Institut - Relevé d'une fouille et relevé géométri	360,00	
2132	202201	01/03/2023	2023	192	43	STARENCO SARL	Etude installation Panneaux Photovoltaïques sur bâ	1 796,40	
2132	202201	28/03/2023	2023	298	67	AOB FRANCE	Diagnostics Assèchement bât Institut - Facture N°	0,00	
2132	202201	30/03/2023	2023	304	70	AOB FRANCE	Diagnostics Assèchement bât Institut - Facture N°	15 216,00	
2132	202201	04/04/2023	2023	309	72	B2E Ingenierie	Dépistage Radon Institut Maison des Assoc - Factur	348,00	
2132	202201	10/05/2023	2023	409	102	STARENCO SARL	Etude de rentabilité - compteur bleu C5	1 197,60	
2132	202201	11/05/2023	2023	436	106	TERRAGILUS ASSOCIATION	Installa	2 387,25	
2132	202201	12/05/2023	2023	437	107	AMD ARCHITECTES INGENIEURS	Accompagnement BDBFC Institut (bâtiments Durables	6 138,	

2023	226 430,60
------	------------

2132	202201	09/04/2024	2024	328	74	B.E.T. CHEVRIER	Acompte N°8 du 25/03/2024 : Création Institut Tram	719,29
2132	202201	09/04/2024	2024	330	74	EJO.COOPERATIVE	Acompte N°8 du 25/03/2024 : Création Institut Tram	3 170,93
2132	202201	09/04/2024	2024	331	74	ERIC LIEGEOIS ARCHITECTE DPLG	Acompte N°8 du 25/03/2024 : Création Institut Tram	2 757,43
2132	202201	10/04/2024	2024	332	75	EPCO ENERGIES	Acompte N°8 du 25/03/2024 : Création Institut Tram	1 489,76
2132	202201	10/04/2024	2024	333	75	FOURNIER Francis BATIMENT	Acompte N°8 du 25/03/2024 : Création Institut Tram	1 350,00
2132	202201	10/04/2024	2024	334	75	SARDEIC SAS	Acompte N°8 du 25/03/2024 : Création Institut Tram	2 109,40
2132	202201	18/04/2024	2024	349	81	CIPP SAS	Marché n°2023-1 - Travaux Institut / Lot n°1 - G	13 352,40
2132	202201	18/04/2024	2024	350	81	CIPP SAS	Marché n°2023-1 - Travaux Institut / Lot n°2 - C	32 403,60
2132	202201	03/05/2024	2024	405	90	SAS DEVERCHERE DENIS	Situation N°1	
2132	202201	07/05/2024	2024	413	93	B.E.T. CHEVRIER	Marché n°2023-1 - Travaux Instit	65 371,45
2132	202201	07/05/2024	2024	414	93	EJO.COOPERATIVE	Acompte N°9 du 25/03/2024 : Création Institut Tram	327,22
2132	202201	07/05/2024	2024	415	93	EPCO ENERGIES	Acompte N° 9 du 30/04/2024 : Création Institut Tra	3 055,45
2132	202201	07/05/2024	2024	416	93	ERIC LIEGEOIS ARCHITECTE DPLG	Acompte N°9 du 25/03/2024 : Création Institut Tram	1 223,93
2132	202201	07/05/2024	2024	417	93	FOURNIER Francis BATIMENT	Acompte N°9 du 25/03/2024 : Création Institut Tram	2 766,74
2132	202201	07/05/2024	2024	418	93	SARDEIC SAS	Acompte N°9 du 25/03/2024 : Création Institut Tram	1 350,00
2132	202201	16/05/2024	2024	450	97	BUREAU ALPES CONTROLES	Acompte N°9 du 25/03/2024 : Création Institut Tram	1 417,52
2132	202201	16/05/2024	2024	451	98	ALLEGRO ACOUSTIQUE	Etude d'exécution CT création Institut	
2132	202201	16/05/2024	2024	452	98	EIRL PECHOUX Marine	Facture N	744,00
2132	202201	04/06/2024	2024	503	109	B.E.T. CHEVRIER	Révisions	
2132	202201	04/06/2024	2024	504	109	EJO.COOPERATIVE	Révisions	233,28
2132	202201	04/06/2024	2024	505	109	EPCO ENERGIES	Acompte N° 10 du 31/05/2024 : Création Institut Tr	785,35
2132	202201	04/06/2024	2024	506	109	ERIC LIEGEOIS ARCHITECTE DPLG	Acompte N° 10 du 31/05/2024 : Création Institut Tr	217,93
2132	202201	04/06/2024	2024	507	109	FOURNIER Francis BATIMENT	Acompte N° 10 du 31/05/2024 : Création Institut Tr	2 034,64
2132	202201	04/06/2024	2024	508	109	SARDEIC SAS	Acompte N° 10 du 31/05/2024 : Création Institut Tr	815,04
2132	202201	04/06/2024	2024	509	110	APAVE INFRASTRUCTURES ET CONSTRU	Acompte N° 10 du 31/05/2024 : Création Institut Tr	1 842,38
2132	202201	18/06/2024	2024	545	121	CIPP SAS	Acompte N° 10 du 31/05/2024 : Création Institut Tr	810,00
2132	202201	18/06/2024	2024	546	121	CIPP SAS	Acompte N° 10 du 31/05/2024 : Création Institut Tr	1 329,53
2132	202201	18/06/2024	2024	547	121	SARL TOUTANT père & fils	APAVE INSTITUT - Missions Coordination Sécurité	
2132	202201	18/06/2024	2024	548	121	SAS SIVIGNON TP		847,92
2132	202201	02/07/2024	2024	603	136	SAS DEVERCHERE DENIS	Marché n°2023-1 - Travaux Institut / Lot n°1 - G	6 152,40
2132	202201	19/07/2024	2024	668	147	MARCHAND	Marché n°2023-1 - Travaux Institut / Lot n°2 - C	1 080,00
2132	202201	26/07/2024	2024	714	157	BUREAU ALPES CONTROLES	Marché n°2023-1 - Travaux Institut / Lot n°6 - C	22 464,73
2132	202201	30/07/2024	2024	744	162	SARL TOUTANT père & fils	Marché n°2023-1 - Travaux Institut / Lot n°3 - T	16 432,80
2132	202201	01/08/2024	2024	749	165	APAVE INFRASTRUCTURES ET CONSTRU	Marché n°2023-1 - Travaux Institut / Lot n°4 - M	39 643,39
2132	202201	08/08/2024	2024	761	171	B.E.T. CHEVRIER	Marché n°2023-1 - Travaux Institut / Lot n°15 -	21 600,00
2132	202201	08/08/2024	2024	762	171	EJO.COOPERATIVE	Etude d'exécution CT création Institut	
2132	202201	08/08/2024	2024	763	171	EPCO ENERGIES	Facture N	744,00
2132	202201	08/08/2024	2024	764	171	ERIC LIEGEOIS ARCHITECTE DPLG	Marché n°2023-1 - Travaux Institut / Lot n°6 - C	32 919,31
2132	202201	08/08/2024	2024	765	171	FOURNIER Francis BATIMENT	APAVE INSTITUT - Missions Coordination Sécurité	
2132	202201	08/08/2024	2024	766	171	SARDEIC SAS		847,92
2132	202201	08/08/2024	2024	767	172	B.E.T. CHEVRIER	Acompte N° 11 du 30/06/2024 : Création Institut Tr	217,92
2132	202201	08/08/2024	2024	768	172	EJO.COOPERATIVE	Acompte N° 11 du 30/06/2024 : Création Institut Tr	2 034,62
2132	202201	08/08/2024	2024	769	172	EPCO ENERGIES	Acompte N° 11 du 30/06/2024 : Création Institut Tr	815,03
2132	202201	08/08/2024	2024	770	172	ERIC LIEGEOIS ARCHITECTE DPLG	Acompte N° 11 du 30/06/2024 : Création Institut Tr	1 842,38
2132	202201	08/08/2024	2024	771	172	FOURNIER Francis BATIMENT	Acompte N° 11 du 30/06/2024 : Création Institut Tr	1 080,00
2132	202201	08/08/2024	2024	772	172	SARDEIC SAS	Acompte N° 11 du 30/06/2024 : Création Institut Tr	1 687,51
2132	202201	08/08/2024	2024	773	173	SAS SIVIGNON TP	Acompte N° 12 du 31/07/2024 : Création Institut Tr	217,67
2132	202201	23/09/2024	2024	860	187	BUREAU ALPES CONTROLES	Acompte N° 12 du 31/07/2024 : Création Institut Tr	2 032,18
2132	202201	25/09/2024	2024	873	191	AMD ARCHITECTES INGENIEURS	Acompte N° 12 du 31/07/2024 : Création Institut Tr	814,06
2132	202201	26/09/2024	2024	874	192	RDV ETANCHEITE	Acompte N° 12 du 31/07/2024 : Création Institut Tr	1 840,16
2132	202201	03/10/2024	2024	882	195	APAVE INFRASTRUCTURES ET CONSTRU	Acompte N° 12 du 31/07/2024 : Création Institut Tr	1 350,00
2132	202201	03/10/2024	2024	883	195	APAVE INFRASTRUCTURES ET CONSTRU	Acompte N° 12 du 31/07/2024 : Création Institut Tr	2 143,99
2132	202201	09/10/2024	2024	906	204	B.E.T. CHEVRIER	Marché n°2023-1 - Travaux Institut / Lot n°3 - T	6 210,00
2132	202201	09/10/2024	2024	907	204	EJO.COOPERATIVE	Etude d'exécution CT création Institut	
2132	202201	09/10/2024	2024	908	204	EPCO ENERGIES	FACTURE N	744,00
2132	202201	09/10/2024	2024	909	204	ERIC LIEGEOIS ARCHITECTE DPLG	Accompagnement BDBFC Institut phases : ESQ+APS+APD	372,00
2132	202201	09/10/2024	2024	910	204	FOURNIER Francis BATIMENT	Marché n°2023-1 - Travaux Institut / Lot n°5 - E	45 598,27
2132	202201	09/10/2024	2024	911	204	SARDEIC SAS	APAVE INSTITUT : tranche optionnelle - démarrage d	744,00
2132	202201	10/10/2024	2024	912	205	BUREAU ALPES CONTROLES	APAVE INSTITUT : tranche ferme - Phase travaux : M	847,92
2132	202201	14/10/2024	2024	913	206	MARCHAND	Acompte N° 13 du 30/09/2024 : Création Institut Tr	327,54
2132	202201	14/10/2024	2024	914	206	RDV ETANCHEITE	Acompte N° 13 du 30/09/2024 : Création Institut Tr	3 058,04
2132	202201	14/10/2024	2024	915	206	SARL TOUTANT père & fils	Acompte N° 13 du 30/09/2024 : Création Institut Tr	1 225,00
2132	202201	14/10/2024	2024	916	206	SAS DEVERCHERE DENIS	Acompte N° 13 du 30/09/2024 : Création Institut Tr	2 769,10
2132	202201	14/10/2024	2024	917	206	SAS SIVIGNON TP	Acompte N° 13 du 30/09/2024 : Création Institut Tr	1 620,00
2132	202201	19/11/2024	2024	1027	229	PINTO FRERES RAVALEMENT	Acompte N° 13 du 30/09/2024 : Création Institut Tr	3 132,80
2132	202201	02/12/2024	2024	1108	241	BUREAU ALPES CONTROLES	Etude d'exécution CT création Institut	
2132	202201	02/12/2024	2024	1109	241	EXEDIA CONTROLES SARL	FACTURE N	660,00
2132	202201	04/12/2024	2024	1125	249	SARL TOUTANT père & fils	Marché n°2023-1 - Travaux Institut / Lot n°15 -	4 631,04
2132	202201	04/12/2024	2024	1126	249	SAS SIVIGNON TP	Marché n°2023-1 - Travaux Institut / Lot n°5 - E	703,20
2132	202201	04/12/2024	2024	1127	249	SAS SIVIGNON TP	Marché n°2023-1 - Travaux Institut / Lot n°6 - C	49 957,12
2132	202201	05/12/2024	2024	1134	251	B.E.T. CHEVRIER	Marché n°2023-1 - Travaux Institut / Lot n°4 - M	158 758,08
2132	202201	05/12/2024	2024	1135	251	EJO.COOPERATIVE	Marché n°2023-1 - Travaux Institut / Lot n°3 - T	44 107,80
2132	202201	05/12/2024	2024	1136	251	EPCO ENERGIES	Marché n°2023-1 - Travaux Institut / Lot n°8 - I	33 416,15
2132	202201	05/12/2024	2024	1137	251	ERIC LIEGEOIS ARCHITECTE DPLG	Etude d'exécution CT création Institut	
2132	202201	05/12/2024	2024	1138	251	FOURNIER Francis BATIMENT	FACTURE N	744,00
2132	202201	05/12/2024	2024	1139	251	SARDEIC SAS	Tests infiltrométrie Institut	
2132	202201	05/12/2024	2024	1140	252	B.E.T. CHEVRIER	Marché n°2023-1 - Travaux Institut / Lot n°6 - C	7 202,40
2132	202201	05/12/2024	2024	1141	252	EJO.COOPERATIVE	Marché n°2023-1 - Travaux Institut / Lot n°3 - T	12 484,20
2132	202201	05/12/2024	2024	1142	252	EPCO ENERGIES	Marché n°2023-1 - Travaux Institut / Lot n°3 - T	42 604,91
2132	202201	05/12/2024	2024	1143	252	ERIC LIEGEOIS ARCHITECTE DPLG	Acompte N° 14 du 30/10/2024 : Création Institut Tr	217,92
2132	202201	05/12/2024	2024	1144	252	FOURNIER Francis BATIMENT	Acompte N° 14 du 30/10/2024 : Création Institut Tr	2 034,64
2132	202201	05/12/2024	2024	1145	252	SARDEIC SAS	Acompte N° 14 du 30/10/2024 : Création Institut Tr	815,04
2132	202201	05/12/2024	2024	1146	253	APAVE INFRASTRUCTURES ET CONSTRU	Acompte N° 14 du 30/10/2024 : Création Institut Tr	1 842,38
2132	202201	05/12/2024	2024	1147	253	APAVE INFRASTRUCTURES ET CONSTRU	Acompte N° 14 du 30/10/2024 : Création Institut Tr	1 080,00
2132	202201	05/12/2024	2024	1147	253	APAVE INFRASTRUCTURES ET CONSTRU	Acompte N° 15 du 29/11/2024 : Création Institut Tr	2 379,40
2132	202201	05/12/2024	2024	1147	253	APAVE INFRASTRUCTURES ET CONSTRU	Acompte N° 15 du 29/11/2024 : Création Institut Tr	217,93
2132	202201	05/12/2024	2024	1147	253	APAVE INFRASTRUCTURES ET CONSTRU	Acompte N° 15 du 29/11/2024 : Création Institut Tr	2 034,62
2132	202201	05/12/2024	2024	1147	253	APAVE INFRASTRUCTURES ET CONSTRU	Acompte N° 15 du 29/11/2024 : Création Institut Tr	2 855,04
2132	202201	05/12/2024	2024	1147	253	APAVE INFRASTRUCTURES ET CONSTRU	Acompte N° 15 du 29/11/2024 : Création Institut Tr	1 842,37
2132	202201	05/12/2024	2024	1147	253	APAVE INFRASTRUCTURES ET CONSTRU	Acompte N° 15 du 29/11/2024 : Création Institut Tr	540,00
2132	202201	05/12/2024	2024	1147	253	APAVE INFRASTRUCTURES ET CONSTRU	Acompte N° 15 du 29/11/2024 : Création Institut Tr	843,76
2132	202201	05/12/2024	2024	1147	253	APAVE INFRASTRUCTURES ET CONSTRU	APAVE INSTITUT - A534481830M0001 Tranche Ferme- Ph	848,40
2132	202201	05/12/2024	2024	1147	253	APAVE INFRASTRUCTURES ET CONSTRU	APAVE INSTITUT - A534481830M0001 Tranche optionnell	744,00

2132	202201	10/12/2024	2024	1163	259	BERRY SAS	Marché n°2023-1 - Travaux Institut / Lot n°13 -	18 892,02
2132	202201	10/12/2024	2024	1164	259	CIPP SAS	Marché n°2023-1 - Travaux Institut / Lot n°1 - G	18 457,20
2132	202201	10/12/2024	2024	1165	259	LAFFAY P&F SARL	Marché n°2023-1 - Travaux Institut / Lot n°9 - M	39 141,02
2132	202201	10/12/2024	2024	1166	259	LAFFAY P&F SARL	Marché n°2023-1 - Travaux Institut / Lot n°9 - M	12 659,00
2132	202201	10/12/2024	2024	1167	259	MARCHAND	Marché n°2023-1 - Travaux Institut / Lot n°15 -	15 993,77
2132	202201	10/12/2024	2024	1168	259	PINTO FRERES RAVALEMENT	Marché n°2023-1 - Travaux Institut / Lot n°8 - I	33 055,88
2132	202201	10/12/2024	2024	1169	259	SARL TOUTANT père & fils	Marché n°2023-1 - Travaux Institut / Lot n°6 - C	32 988,55
2132	202201	10/12/2024	2024	1170	259	SAS DEVERCHERE DENIS	Marché n°2023-1 - Travaux Institut / Lot n°4 - M	62 301,41
2132	202201	10/12/2024	2024	1171	259	SAS DEVERCHERE DENIS	Marché n°2023-1 - Travaux Institut / Lot n°11 -	20 000,00
2132	202201	10/12/2024	2024	1172	259	SMPP SARL	Marché n°2023-1 - Travaux Institut / Lot n°11 -	26 772,54
2132	202201	10/12/2024	2024	1173	259	SMPP SARL	Marché n°2023-1 - Travaux Institut / Lot n°11 -	16 542,18
2132	202201	10/12/2024	2024	1174	260	AGI	Marché n°2023-1 - Travaux Institut / Lot n°11 -	5 613,70

2024 1 108 457,76

TOTAL DEPENSES

1 429 622,66

Certifiée conforme
A TRAMAYES, le 18/08/2025

Le Maire Michel MAYA




Envoyé en préfecture le 11/09/2025

Reçu en préfecture le 11/09/2025

Publié le 11/09/2025

ID : 071-217105451-20250818-DELIB752025-DE



DELIBERATION N°76/2025

Le lundi 18 aout deux mille vingt-cinq à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de TRAMAYES, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Michel MAYA maire de la commune de TRAMAYES.

Étaient présents : Michel MAYA, Cécile CHUZEVILLE, Damien THOMASSON, Amélie AUCAGNE, Guy PARDON, Roselyne PARDON, Evelyne DESPERRIER, Annie ACCARY.

Étaient excusés : Jean-Marie BERTHOUD, Marie-Hélène GRANGE, Maurice DESROCHES, Ingrid MONNIER, Jean-Denis THEVENET.

Étaient absents : Gauvain MAUCHE

Procurations : Jean-Marie BERTHOUD à Guy PARDON, Marie-Hélène GRANGE à Annie ACCARY, Maurice DESROCHES à Michel MAYA, Ingrid MONNIER à Evelyne DESPERRIER

Secrétaire de séance : Cécile CHUZEVILLE

OBJET : Vente de la parcelle communale AH395

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu les articles L 2121-29 du CGCT ;

Vu les articles L 2241-1 et suivants du CGCT précisant que le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, que toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers donne lieu à délibération motivée du conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles.

Considérant que cette parcelle appartient au domaine privé communal ;

Considérant que l'avis du service des Domaines n'est pas prérequis ;

Considérant les prix actuels du marché de l'immobilier sur la commune de Tramayes ;

Le conseil après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de vendre la parcelle AH395 d'une superficie de 627 m² au prix de 35 €/m² soit 21 945 €.
- **AUTORISE** le maire ou le 1^{er} adjoint, à signer tous documents afférents à la présente délibération et à engager la vente de cette parcelle de gré à gré, dans les conditions prévues au CGCT. L'acte sera dressé par un notaire dans les conditions de droit commun, les frais étant à la charge de l'acquéreur.

Ainsi fait et délibéré à Tramayes, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, Michel MAYA



DELIBERATION N°77/2025

Le lundi 18 août deux mille vingt-cinq à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de TRAMAYES, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Michel MAYA maire de la commune de TRAMAYES.

Étaient présents : Michel MAYA, Cécile CHUZEVILLE, Damien THOMASSON, Amélie AUCAGNE, Guy PARDON, Roselyne PARDON, Evelyne DESPERRIER, Annie ACCARY.

Étaient excusés : Jean-Marie BERTHOUD, Marie-Hélène GRANGE, Maurice DESROCHES, Ingrid MONNIER, Jean-Denis THEVENET.

Étaient absents : Gauvain MAUCHE

Procurations : Jean-Marie BERTHOUD à Guy PARDON, Marie-Hélène GRANGE à Annie ACCARY, Maurice DESROCHES à Michel MAYA, Ingrid MONNIER à Evelyne DESPERRIER

Secrétaire de séance : Cécile CHUZEVILLE

OBJET : Proposition financière SYDESL pour l'étude sur l'autoconsommation collective

Sur l'exposé de Monsieur le Maire ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29 et suivants ;

Vu les compétences du Syndicat Départemental d'Énergies de Saône-et-Loire (SYDESL) en matière d'accompagnement des collectivités dans les projets de transition énergétique ;

Vu le devis n° 545124 en date du 28/07/2025, transmis par le pôle performance énergétique et énergies renouvelables du SYDESL, relatif à la réalisation d'une étude préalable à la mise en œuvre d'un projet d'autoconsommation collective sur le territoire communal ;

Considérant l'intérêt pour la commune de disposer d'une expertise technique et financière afin d'évaluer la faisabilité d'un tel projet ;

Considérant que le montant du devis s'élève à 300 € TTC ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le devis du SYDESL en date du 28/07/2025 pour la réalisation d'une étude relative à un projet d'autoconsommation collective, pour un montant de 300 € TTC.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis correspondant ainsi que toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à Tramayes, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, Michel MAYA



DELIBERATION N°78/2025

Le lundi 18 aout deux mille vingt-cinq à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de TRAMAYES, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Michel MAYA maire de la commune de TRAMAYES.

Étaient présents : Michel MAYA, Cécile CHUZEVILLE, Damien THOMASSON, Amélie AUCAGNE, Guy PARDON, Roselyne PARDON, Evelyne DESPERRIER, Annie ACCARY.

Étaient excusés : Jean-Marie BERTHOUD, Marie-Hélène GRANGE, Maurice DESROCHES, Ingrid MONNIER, Jean-Denis THEVENET.

Étaient absents : Gauvain MAUCHE

Procurations : Jean-Marie BERTHOUD à Guy PARDON, Marie-Hélène GRANGE à Annie ACCARY, Maurice DESROCHES à Michel MAYA, Ingrid MONNIER à Evelyne DESPERRIER

Secrétaire de séance : Cécile CHUZEVILLE

OBJET : Déclassement d'un chemin rural

Vu le Code rural, et notamment son article L. 161-10,

Vu le décret n° 76-921 du 8 octobre 1976 fixant les modalités de l'enquête publique préalable à l'aliénation, à l'ouverture, au redressement et à la fixation de la largeur des chemins ruraux et notamment son article 3,

Vu le Code de la voirie routière, et notamment ses articles R. 141-4 à R. 141-10,

Considérant que le chemin rural dit de Champvent à Montangerand partant du N°284 chemin des gruats et se terminant au N°2435 Route de Pierreclos n'est plus utilisé par le public ;

Considérant que ce chemin est devenu impraticable, que son tracé a disparu et que sa fonction de voie de liaison est devenue obsolète ;

Compte tenu de la désaffectation du chemin rural susvisé, il est donc dans l'intérêt de la commune de mettre en œuvre la procédure de l'article L. 161-10 du Code rural, qui autorise la vente d'un chemin rural lorsqu'il cesse d'être affecté à l'usage du public ;

Considérant, par suite, qu'une enquête publique devra être organisée conformément aux dispositions des articles R. 141-4 à R. 141-10 du Code de la voirie routière ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Constate la désaffectation du chemin rural ;
- Décide de lancer la procédure de cession des chemins ruraux prévue par l'article L. 161-10 du Code rural ;
- Demande à Monsieur le maire d'organiser une enquête publique sur ce projet ;

Ainsi fait et délibéré à Tramayes, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, Michel MAYA



DELIBERATION N°79/2025

Le lundi 18 août deux mille vingt-cinq à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de TRAMAYES, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Michel MAYA maire de la commune de TRAMAYES.

Étaient présents : Michel MAYA, Cécile CHUZEVILLE, Damien THOMASSON, Amélie AUCAGNE, Guy PARDON, Roselyne PARDON, Evelyne DESPERRIER, Annie ACCARY.

Étaient excusés : Jean-Marie BERTHOUD, Marie-Hélène GRANGE, Maurice DESROCHES, Ingrid MONNIER, Jean-Denis THEVENET.

Étaient absents : Gauvain MAUCHE

Procurations : Jean-Marie BERTHOUD à Guy PARDON, Marie-Hélène GRANGE à Annie ACCARY, Maurice DESROCHES à Michel MAYA, Ingrid MONNIER à Evelyne DESPERRIER

Secrétaire de séance : Cécile CHUZEVILLE

OBJET : Accompagnement pour le projet d'aménagement des terrains chemin des écoliers

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal, par délibération N°01/2025 en date du 17/07/2025, a approuvé le plan d'aménagement de la parcelle cadastrée AE376, sise chemin des Écoliers.

Afin de procéder au bornage de ladite parcelle et d'être accompagné pour l'opération d'aménagement, un devis a été sollicité auprès d'un géomètre-expert.

Vu le devis N°DC25103/LGE en date du 19/05/2025, transmis par le cabinet MONIN Géomètre, pour un montant de 4 608 € TTC ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le devis du cabinet MONIN Géomètre pour la réalisation des prestations relatives au bornage et à l'accompagnement de l'aménagement de la parcelle AE376, pour un montant de 4 608 € TTC.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis correspondant ainsi que toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à Tramayes, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, Michel MAYA



DELIBERATION N°80/2025

Le lundi 18 aout deux mille vingt-cinq à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de TRAMAYES, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Michel MAYA maire de la commune de TRAMAYES.

Étaient présents : Michel MAYA, Cécile CHUZEVILLE, Damien THOMASSON, Amélie AUCAGNE, Guy PARDON, Roselyne PARDON, Evelyne DESPERRIER, Annie ACCARY.

Étaient excusés : Jean-Marie BERTHOUD, Marie-Hélène GRANGE, Maurice DESROCHES, Ingrid MONNIER, Jean-Denis THEVENET.

Étaient absents : Gauvain MAUCHE

Procurations : Jean-Marie BERTHOUD à Guy PARDON, Marie-Hélène GRANGE à Annie ACCARY, Maurice DESROCHES à Michel MAYA, Ingrid MONNIER à Evelyne DESPERRIER

Secrétaire de séance : Cécile CHUZEVILLE

OBJET : Acceptation d'un bail emphytéotique pour l'installation d'une citerne incendie sur une parcelle privée

Monsieur Guy PARDON, conseiller municipal, étant directement concerné par le sujet en question, quitte la salle du conseil et ne prend pas part au vote.

Vu les articles R. 2225-1, R. 2225-4 et R. 2225-7 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles L. 451-1 à L. 451-13 du Code rural et de la pêche maritime ;

Considérant la nécessité de renforcer la défense incendie sur le territoire communal ;

Considérant que la parcelle appartenant à Monsieur Guy PARDON, cadastrée AM 156, présente une localisation stratégique pour améliorer la sécurité incendie de la commune ;

Considérant que Monsieur Guy PARDON accepte de conclure avec la commune un bail emphytéotique pour une durée de 50 ans, permettant l'installation de la citerne incendie sur une partie de la parcelle ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE la conclusion d'un bail emphytéotique avec Monsieur Guy PARDON, propriétaire de la parcelle cadastrée AM 156, pour une surface d'environ 100 m², pour une durée de 50 ans, moyennant un loyer unique et forfaitaire fixé à un euro (1 €) symbolique pour l'ensemble de la durée du bail.
- PRÉCISE que ce bail emphytéotique a pour seul objet l'installation et l'entretien d'une citerne incendie dédiée à la défense incendie de la commune.
- AUTORISE le Maire à signer le bail emphytéotique ainsi que tout document afférent à la présente délibération.
- PRÉCISE que la commune prendra en charge l'ensemble des frais liés à l'installation, à la maintenance de la citerne incendie et aux formalités administratives nécessaires.

Ainsi fait et délibéré à Tramayes, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, Michel MAYA



DELIBERATION N°81/2025

Le lundi 18 août deux mille vingt-cinq à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de TRAMAYES, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Michel MAYA maire de la commune de TRAMAYES.

Étaient présents : Michel MAYA, Cécile CHUZEVILLE, Damien THOMASSON, Amélie AUCAGNE, Guy PARDON, Roselyne PARDON, Evelyne DESPERRIER, Annie ACCARY.

Étaient excusés : Jean-Marie BERTHOUD, Marie-Hélène GRANGE, Maurice DESROCHES, Ingrid MONNIER, Jean-Denis THEVENET.

Étaient absents : Gauvain MAUCHE

Procurations : Jean-Marie BERTHOUD à Guy PARDON, Marie-Hélène GRANGE à Annie ACCARY, Maurice DESROCHES à Michel MAYA, Ingrid MONNIER à Evelyne DESPERRIER

Secrétaire de séance : Cécile CHUZEVILLE

OBJET : création d'un emploi non permanent suite à un accroissement temporaire d'activité

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Monsieur le Maire expose également au Conseil qu'il est nécessaire de prévoir le recours à des moyens complémentaires pour l'école.

Ainsi il propose au conseil municipal de créer, à compter du 1^{er} septembre 2025 un emploi non permanent sur le grade d'adjoint technique territorial dont la durée hebdomadaire de service est de 30/35^{ème} et de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée de 12 mois sur une période de 18 mois suite à un accroissement temporaire d'activité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- De créer un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint technique territorial pour effectuer les missions à l'école maternelle suite à l'accroissement temporaire d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 30/35^{ème}, à compter du 01/09/2025 pour une durée maximale de 12 mois sur une période de 18 mois.
- La rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 367 indice majoré 366, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.

Ainsi fait et délibéré à Tramayes, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, Michel MAYA



DELIBERATION N°82/2025

Le lundi 18 aout deux mille vingt-cinq à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de TRAMAYES, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Michel MAYA maire de la commune de TRAMAYES.

Étaient présents : Michel MAYA, Cécile CHUZEVILLE, Damien THOMASSON, Amélie AUCAGNE, Guy PARDON, Roselyne PARDON, Evelyne DESPERRIER, Annie ACCARY.

Étaient excusés : Jean-Marie BERTHOUD, Marie-Hélène GRANGE, Maurice DESROCHES, Ingrid MONNIER, Jean-Denis THEVENET.

Étaient absents : Gauvain MAUCHE

Procurations : Jean-Marie BERTHOUD à Guy PARDON, Marie-Hélène GRANGE à Annie ACCARY, Maurice DESROCHES à Michel MAYA, Ingrid MONNIER à Evelyne DESPERRIER

Secrétaire de séance : Cécile CHUZEVILLE

OBJET : Décision budgétaire modificative

Le maire indique qu'il manque de crédits pour constater les dépréciations de créances. Par ailleurs il manque également des crédits au chapitre 20 pour pouvoir régler une facture d'étude de sol pour le terrain de la gendarmerie.

Le maire propose donc la modification budgétaire suivante :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
203 (20) : Frais d'études, rech. & dév. & fr	2 000,00		
2138 (21) : Autres constructions	-2 000,00		
	0,00		

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
60622 (011) : Carburants	-110,67		
681 (68) : Dot.aux amort.&aux provisions-c	110,67		
	0,00		
Total Dépenses		Total Recettes	
	0,00		

Le conseil municipal à l'unanimité valide la décision budgétaire modificative telle que proposée.

Ainsi fait et délibéré à Tramayes, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, Michel MAYA



DELIBERATION N°83/2025

Le lundi 18 aout deux mille vingt-cinq à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de TRAMAYES, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Michel MAYA maire de la commune de TRAMAYES.

Étaient présents : Michel MAYA, Cécile CHUZEVILLE, Damien THOMASSON, Amélie AUCAGNE, Guy PARDON, Roselyne PARDON, Evelyne DESPERRIER, Annie ACCARY.

Étaient excusés : Jean-Marie BERTHOUD, Marie-Hélène GRANGE, Maurice DESROCHES, Ingrid MONNIER, Jean-Denis THEVENET.

Étaient absents : Gauvain MAUCHE

Procurations : Jean-Marie BERTHOUD à Guy PARDON, Marie-Hélène GRANGE à Annie ACCARY, Maurice DESROCHES à Michel MAYA, Ingrid MONNIER à Evelyne DESPERRIER

Secrétaire de séance : Cécile CHUZEVILLE

OBJET : Décision budgétaire modificative

Le maire indique qu'il manque de crédits pour constater les dépréciations de créances sur le budget chaufferie.

Le maire propose donc la modification budgétaire suivante :

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
6156 (011) : Maintenance	-16,57		
6817 (68) : Dot. aux dépréciations des acti	16,57		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide la décision budgétaire modificative telle que proposée.

Ainsi fait et délibéré à Tramayes, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, Michel MAYA



DELIBERATION N°84/2025

Le lundi 18 aout deux mille vingt-cinq à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de TRAMAYES, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Michel MAYA maire de la commune de TRAMAYES.

Étaient présents : Michel MAYA, Cécile CHUZEVILLE, Damien THOMASSON, Amélie AUCAGNE, Guy PARDON, Roselyne PARDON, Evelyne DESPERRIER, Annie ACCARY.

Étaient excusés : Jean-Marie BERTHOUD, Marie-Hélène GRANGE, Maurice DESROCHES, Ingrid MONNIER, Jean-Denis THEVENET.

Étaient absents : Gauvain MAUCHE

Procurations : Jean-Marie BERTHOUD à Guy PARDON, Marie-Hélène GRANGE à Annie ACCARY, Maurice DESROCHES à Michel MAYA, Ingrid MONNIER à Evelyne DESPERRIER

Secrétaire de séance : Cécile CHUZEVILLE

OBJET : Décision budgétaire modificative

Le maire indique qu'il manque de crédits pour régler une facture du SYDESL.

Le maire propose donc la modification budgétaire suivante :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2138 (21) : Autres constructions	-1 000,00		
21538 (21) : Autres réseaux	1 000,00		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide la décision budgétaire modificative telle que proposée.

Ainsi fait et délibéré à Tramayes, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, Michel MAYA

